

SOMMAIRE

- 1- Édito
 - Traite des êtres humains
- 2- Expression du racisme et liberté d'expression
 - Liberté, égalité, papiers
- 3- "La pensée blanche"
 - "Racismes de France"
- 4- Gel des visas...
 - Décès de Joël Batteux
- 5- Traité d'interdiction des armes nucléaires
 - Loi "confortant les principes républicains"
- 6- Migrants du monde
 - Violences contre les migrants
 - Brèves
- 7- Brèves (suite)
- 8- Jeu de l'oie, jeu de loi
 - Bulletin d'adhésion, Contacts



MORLAIX-Janvier 2021 © Le Télégramme Philippe MONOT

Traite des êtres humains

Des salariés sans-papiers non déclarés d'une exploitation agricole du Finistère ont porté plainte pour traite des êtres humains. Ils étaient 17 sur 23 à avoir un statut irrégulier et n'étaient pas déclarés.

La CGT a organisé une manifestation à Morlaix pour obtenir leur régularisation. Onze salariés ont reçu un titre de séjour provisoire. Six autres sont dans l'attente. 28 cas similaires dans une autre exploitation, 32 dans une autre encore ont été relevés par l'Inspection du travail.

L'année 2020 restera marquée par la crise sanitaire. Le monde entier a été atteint par la pandémie. Mais les conséquences n'ont pas été les mêmes pour tous. La maladie, la mort ont frappé plus durement les populations les plus pauvres. Le confinement est ressenti bien différemment si on habite dans un appartement exigu ou dans une grande villa en bord de mer, dans une ville européenne ou dans une favela brésilienne !

Le chômage partiel, les pertes d'emplois ont touché durement les plus pauvres. Et les exilés, les sans-papiers ont vu s'aggraver des conditions de vie déjà très précaires.

Malgré les annonces gouvernementales, de trop nombreuses personnes restent sans hébergement. Le 115 continue à répondre « pas de place ».

Que seraient devenues ces personnes sans l'aide des associations et des bénévoles qui se sont dépensés sans compter pour aider à l'organisation de squats, assurer des distributions alimentaires, veiller à l'accès aux soins médicaux indispensables, surtout en cette période ?

La fermeture des frontières n'empêche pas le virus de circuler, mais elle a des conséquences lourdes pour les exilés obligés de fuir leur pays. Des migrants continuent de se noyer en Méditerranée et maintenant dans la Manche. Les familles n'arrivent pas à rejoindre en France le conjoint ou le parent qui a obtenu le statut de réfugié, ce qui est pourtant un droit inscrit dans la loi.

Malgré les actions des associations, de certains élus, le gouvernement maintient sa politique de refus de régularisation, alors que des migrants ont travaillé pendant les périodes de confinement dans des secteurs-clés : nettoyage, agro-alimentaire, service aux personnes...

Cette année restera marquée également par d'abominables crimes terroristes. Mais, ces actes, si odieux soient-ils, ne peuvent justifier la libération des paroles ou actes racistes et xénophobes qui s'est ensuivie, tags sur des mosquées, profanation de cimetières, propos haineux sur les réseaux sociaux. C'est une des responsabilités importantes du mouvement antiraciste de dénoncer l'amalgame entre la religion musulmane et « l'islamisme » qui veut imposer par la violence son idéologie et sa loi au monde entier.

Les violences policières, inadmissibles et indignes, contre des migrants lors d'évacuation de bidonvilles, ou lors de la manifestation pacifique Place de la République à Paris, le 23 novembre, resteront dans les mémoires. De nombreuses vidéos montrent que ce ne furent pas les seules...

Alors, que souhaiter pour 2021 ?

Vivre dans un pays où les libertés publiques individuelles et collectives soient réellement respectées, où la laïcité organise une vie en commun, dans le respect de la liberté de conscience, de croyance et de non-croyance, dans le respect de la République et de ses valeurs.

Voir se renforcer la mobilisation pour la défense des droits et libertés, contre les obsessions sécuritaires, les violences policières, le racisme. C'est cette mobilisation qui mettra en échec les projets contenus dans la loi de « sécurité globale ».

Refuser le renforcement des moyens répressifs de la police, les attaques contre la liberté d'information, d'opinion ou de croyance, sous couvert de « conforter les principes républicains ».

Voir enfin se construire une politique sociale qui lutte contre les inégalités, les discriminations et contribue à construire une société pacifiée, ouverte et respectueuse de tous ceux et toutes celles qui la composent.

Le MRAP sera de tous ces combats-là.



Françoise THOUMAS

L'assassinat de Samuel Paty a mis en avant le débat sur la liberté d'expression.

Faut-il rappeler qu'en France celle-ci, affirmée dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, est de règle depuis la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ?

La loi du 9 décembre 1905 affirme la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions. Ces trois principes qu'on retrouve dans la Constitution de 1958 fondent la laïcité.

Une autre loi dans l'élaboration de laquelle notre mouvement a joué un rôle essentiel, celle du 1^{er} juillet 1972, a fixé certaines limites à la loi de 1881 en matière de racisme, considérant que l'expression de celui-ci (injures, violences, appels à la haine) n'était pas une opinion mais un délit. D'autres textes l'ont complétée ultérieurement en matière d'apologie de crimes contre l'humanité, de sexisme, d'homophobie et d'autres discriminations.

La presse d'extrême-droite considère cette loi de 1972 comme liberticide et ose traiter ses promoteurs de ligues de vertu voire de "collabos", ce qui ne manque pas de piment quand on connaît l'histoire du vichysme et la proximité idéologique entre certaines officines et cette presse ! Mais la notion de respect de la dignité humaine échappe évidemment à nos détracteurs. La loi ne résout certes pas tout, la répression non plus. L'éducation est toujours préférable à un antiracisme punitif qui ne caractérise d'ailleurs pas le MRAP.

La liberté d'expression renvoie à la responsabilité individuelle et collective. Était-il approprié pour rendre hommage au professeur assassiné d'afficher une caricature décontextualisée du prophète de l'islam sur la façade d'un conseil régional, visible de tous ? Nul n'est obligé en revanche de lire ni d'aimer un journal satirique, ni de trouver drôles ses dessins, encore moins de partager sa ligne éditoriale.

En France, on a le droit de critiquer une religion (et donc ses fondateurs) même avec mauvais goût mais pas d'appeler à la haine contre ses fidèles.

La distinction est parfois mince. Se met-on à la place de celui ou celle qui est offensé.e et, s'agissant de l'islam, en prend souvent plein la figure tous les jours,

même s'il/elle n'est ni croyant.e ni pratiquant.e mais se prénomme Mohammed ou Khadidja ?

La stigmatisation de toute une communauté serait-elle la meilleure façon de combattre l'islamisme effectivement dangereux alors que ses causes profondes, notamment sociales, historiques et géopolitiques, sont particulièrement négligées ?

Il ne serait sans doute pas inutile enfin de s'interroger sur d'autres pouvoirs, économiques et politiques, qui menacent la liberté d'expression, en France et dans le monde.

Sur la question controversée de l'islamophobie, le bureau national du MRAP a publié le 1^{er} février 2020 un texte de référence, "Islamophobie et racisme anti-musulman", consultable sur le site national du MRAP.



Dessin : © KICHKA - Amnesty / Belgique



François LEVENT

Liberté, égalité, papiers

À Saint-Nazaire, 19 décembre 2020, à l'appel de l'UCIJ, de la CGT, de Solidaires, de la Libre Pensée, des Gilets jaunes, 150 personnes ont manifesté de l'esplanade des Droits de l'Homme à la sous-préfecture.

Pendant tout ce week-end, à l'appel de Collectifs de Sans-Papiers, de multiples collectifs de solidarité, partout en France, des manifestant.e-s ont appelé à faire triompher la liberté, l'égalité et la solidarité. Ils ont rendu hommage à tous ces exilé.e-s qui risquent leur vie dans leur voyage pour une vie meilleure, plus sûre, plus digne.

Des milliers meurent sur les routes de l'exil, victimes des fermetures des frontières.

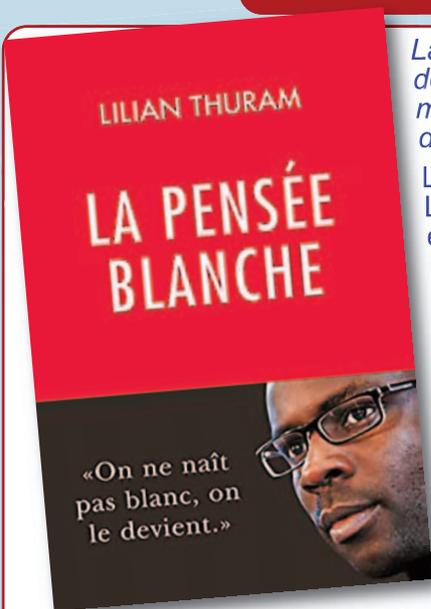
Les politiques gouvernementales françaises et européennes, l'Europe qui se construit comme une forteresse en sont les premières responsables.

L'hécatombe doit cesser.

Dans un contexte où le nationalisme, le racisme et la xénophobie s'acharnent à faire de l'immigration un problème, pour tous les pays européens il faut une autre politique d'immigration respectant partout les droits humains.

À Nantes, le 18 décembre 2020, journée internationale des migrants, plusieurs dizaines de personnes se sont recueillies avec des bougies devant le monument aux 50 otages à Nantes en souvenir d'Issam, jeune Soudanais de 24 ans. "Un mec ultra gentil mais rongé par l'attente et l'incertitude" ont dit les bénévoles qui le connaissaient. Demandeur d'asile, habitant le squat de l'Orangerie, il avait disparu et son corps a été repêché dans la Loire. Peu après, un autre rassemblement était organisé place du Bouffay sur le thème "Liberté, égalité, papiers". Et dans les têtes, comme une exigence, résonnait le mot "dignité".





La pensée blanche n'est pas la pensée des Blancs ; c'est une figure du pouvoir dominant, le moyen d'asseoir un système économique qui perdure aujourd'hui dans le monde. Le but de l'auteur est que chacun de nous en prenne conscience pour aller vers de nouvelles solidarités.

Les Blancs, des « sans-couleur » ?

Lilian Thuram constate qu'on étudie l'art nègre, la littérature et la musique noires, alors étudions la pensée blanche !

« Personne ne naît blanc » : la couleur de peau est une construction politique. Quand on naît blanc, on est avantagé.

L'histoire est un matériau intellectuel avec lequel on bâtit le présent. Peu d'historiens ont travaillé sur le code noir qui a pourtant duré 160 ans. A partir du 18^{ème} siècle, la science légitime la colonisation : «... La nature a fait... une race de travailleurs de la terre, c'est le nègre ... une race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne » (Ernest Renan 19^{ème} siècle). Puis au 20^{ème} siècle en 1970, à la Réunion, un scandale révéla des stérilisations forcées de milliers de femmes non blanches. Quasi impunité et absence de publicité. Idem de 1963 à 1982 avec l'enlèvement de 2 150 enfants réunionnais envoyés dans l'hexagone !

Comprendre d'où l'on parle. L. Thuram souligne qu'on est d'abord raciste pour se situer. « ... Nous sommes nous, parce qu'il y a eux. L'un des objectifs du racisme scientifique est d'identifier un élément marginal afin de définir ce que l'on est... » (Toni Morrison). L'identité blanche existe par la désignation et la relégation des non-Blancs.

Elle fabrique des peurs à propos de territoires majoritairement non blancs : les banlieues.

Contrôler l'imaginaire : « Le Dieu chrétien est sans doute la plus grande invention de la pensée blanche ». Pas de fatalité dans le racisme, il est instillé dans nos esprits par les forces dominantes d'une société. D'après L. Thuram, en France il est institutionnalisé ! Même constat aux USA : lors de la cérémonie d'Hommage à G. Floyd, en 2020, Al Sharpton déclare : « depuis 400 ans...vous avez gardé votre genou sur notre cou ».

« Le racisme se compose d'attitudes invisibles...trop visibles pour les discriminés... » une multitude de petits comportements pratiqués par des Blancs convaincus de ne pas être racistes. Avec les chiffres, on constate, et on crée des lois adaptées. Les droits humains doivent être des règles partagées, non des valeurs philosophiques particulières. Une transition s'impose : passer de la condition humaine à la « condition terrestre » : impératif pour la pensée blanche de cesser de considérer comme naturel l'accaparement des ressources planétaires.

Revenir à l'*ubuntu* (terme bantou) : « Mon humanité est inextricablement liée à ce qu'est la vôtre... » (Obama) C'est aussi assumer nos responsabilités à l'égard des migrants.

L. Thuram conclut : il est urgent de repenser le monde.

Mon point de vue : en positif, la documentation est très fournie. Les références sont diverses : du passé au présent, il cite des historiens, des géographes, des sociologues, des philosophes, des psychologues, des écrivains, des politiques. La question du racisme est abordée sous de multiples angles. En particulier, dans le domaine de l'inconscient collectif. C'est aussi un regard actuel, il prend en compte la mondialisation et ses conséquences en géopolitique. En négatif, il mène la charge de façon violente, à certains moments, sur « les Blancs » qui doivent reconnaître qu'ils « ont bénéficié et bénéficient encore de l'infériorisation systématique des non-Blancs ». C'est un problème car cela pourrait conduire à une fracture dangereuse. Il justifie sa radicalité en faisant le parallèle avec le combat des femmes, des siècles et des siècles d'inégalités ! Mais oui, il est grand temps de réagir et il ouvre avec autant de force des perspectives en concluant à la nécessité de s'unir pour soutenir des politiques qui veulent construire l'égalité.



Catherine LE MAUFF

Racismes de France

Sous la direction d'Omar Slaouti et d'Olivier Le Cour Grandmaison, 23 universitaires, journalistes ou personnalités engagées ont apporté leurs compétences pour réaliser cet ouvrage publié par les éditions « La Découverte ». Aucun sujet, même tabou, n'est éludé. Il y est question de racisme intentionnel, structurel ou institutionnel, et aussi de racisme d'État ou d'État raciste. Chaque spécificité du racisme en France est abordée : couleur de peau, origine ou religion (réelle ou supposée)... et si, de plus, on est une femme ?

Laïcité, décolonisation, intersectionnalité, droit des étrangers... tout est analysé, étudié, argumenté. La façon dont est appréhendé le racisme, que l'on soit « racisé » ou pas, peut nous déconcerter, nous déstabiliser. La lecture de ce livre est indispensable !



Depuis le 16 mars 2020, des centaines de familles étrangères sont privées du droit de retrouver leurs proches résidant en France.

Elles en ont pourtant reçu l'autorisation à l'issue d'une longue instruction de leur dossier dans le cadre du regroupement familial ou, s'agissant de familles de personnes réfugiées en France, de la réunification familiale.

Vivant dans des pays classés par la France comme "zones actives de circulation du coronavirus", les membres de ces familles se heurtent en effet au mur des ambassades et consulats qui refusent d'enregistrer et d'instruire leur demande de visas, ou encore de les leur délivrer.



Cette pratique est fondée sur une instruction du Premier ministre du 15 août 2020, jamais publiée et aujourd'hui réputée abrogée, qui a proscrit les voyages vers la France métropolitaine en particulier pour les familles des étrangers résidant régulièrement sur le territoire français.

Neuf associations membres de la CFDA (coordination française pour le droit d'asile), dont le MRAP, le SAF (Syndicat des Avocats de France) et des personnes étrangères concernées ont saisi le 16 décembre 2020 le juge des référés du Conseil d'État de requêtes en référé suspension, pour qu'il suspende le gel des visas de regroupement et de réunification familiaux. Cette décision porte une atteinte disproportionnée à plusieurs droits fondamentaux : le droit d'asile, le droit de vivre en famille et le droit au respect de l'intérêt supérieur de l'enfant (d'après un communiqué du GISTI du 17 décembre 2020).

À Nantes, selon notre avocat, M^e Loïc Bourgeois, il s'agit d'une mesure purement discriminatoire et aléatoire, sans fondement légal. Des actions (dépôts collectifs de référés) sont en cours devant le tribunal administratif de Nantes.

Pour les familles dont nous suivons les dossiers, ces blocages entraînent des situations dramatiques sur le plan humain.

C'est le cas d'un très jeune couple d'Afrique de l'Est dont le dossier de demande de réunification familiale a été déposé en octobre 2019, rendez-vous en janvier 2020, reporté en mars 2020 et... annulé en raison de la fermeture de l'ambassade de France. Aucun retour de l'ambassade malgré les mails. La jeune femme restée au pays est totalement désespérée et vient de mettre sa vie en danger en faisant un geste désespéré !

C'est aussi cette famille tuniso-syrienne dont l'équilibre psychologique se dégrade, tant pour la maman que pour les 3 enfants déplacés de Syrie en Tunisie pour échapper aux conflits. Les enfants, privés de leur père réfugié en France, sont très perturbés tant en classe qu'en famille, et pour l'aîné, on craint un passage à l'acte. Le dossier reste bloqué au consulat.

Les exemples sont malheureusement nombreux.

Deux petites lueurs d'espoir sont apparues ces 2 derniers mois : pour une jeune maman réfugiée érythréenne dont enfant et mari sont restés au pays, et pour une maman et ses trois enfants somaliens réfugiés au Kenya. Tous ont été reçus à leur consulat dernièrement.

Espérons que pour eux et pour tous les autres que nous accompagnons, la nouvelle année verra se réaliser ce droit légitime de vivre en famille.

Dernière heure : le 21 janvier 2021, le Conseil d'Etat a suspendu le gel de la délivrance des visas, considérant que cette mesure portait "une atteinte disproportionnée au droit à la vie familiale normale et à l'intérêt supérieur de l'enfant". Une première victoire pour les requérants mais une vigilance à maintenir sur l'application de cette décision.

Décès de Joël Batteux



Joël Batteux, maire de Saint-Nazaire de 1983 à 2014 est décédé le dimanche 10 janvier.

Le comité de la région nazairienne du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples s'est associé aux hommages qui lui ont été rendus.

Joël Batteux fut un maire toujours fidèle à ses convictions et sans concession contre le racisme et les tenants d'une idéologie mortifère rappelant les jours les plus sombres de notre histoire.

Il a soutenu le développement de l'amitié entre les peuples par des jumelages et coopérations avec Avilès, Saarlouis, Sunderland, Mahdia, Kribi, avec la Palestine, le Sahara occidental.

Le Mouvement de la Paix, groupe de Saint-Nazaire, a publié une lettre dont voici des extraits :

« Le traité d'interdiction des armes nucléaires va entrer en vigueur dans 90 jours » (le 22 janvier 2021).
« Ce 24 octobre 2020, 75 ans jour pour jour après la création des Nations Unies, nous les Peuples, nous avons gagné l'entrée en vigueur du traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ».

« Ce traité adopté à l'ONU le 7 juillet 2017 par 122 États, est actuellement signé par 84 états. »

Le Honduras l'a ratifié le 24 octobre 2020 portant à 50 le nombre de ratifications. Il entrera donc en vigueur, en application de l'alinéa 1 de l'article 15 du TIAN, qui stipule que le Traité entrera en vigueur 90 jours après le dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

Ce traité interdit de :

« a) Mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires... »

« d) Employer ni menacer d'employer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires ». Aujourd'hui, 9 États possèdent des armes nucléaires : 5 reconnus par l'ONU (les USA, la Russie, la France, le Royaume-Uni, la Chine) et 4 non reconnus par l'ONU (le Pakistan, l'Inde, Israël et la Corée du Nord). Ces 9 états n'ont ni signé ni ratifié le TIAN. Or ce traité ne s'applique qu'à ceux qui l'ont ratifié. Pour le Mouvement de la Paix et pour le MRAP, « Les 9 états possédant des armes nucléaires doivent cesser leurs obstructions au processus de désarmement nucléaire. »

Pour le Mouvement de la Paix, l'entrée en vigueur du TIAN est une importante victoire :

« Cette victoire est le résultat des luttes des peuples à travers le monde entier. »

« Ensemble nous avons le devoir d'agir et le pouvoir de gagner un monde sans armes nucléaires. »

En France comme à Nantes, de nombreuses actions ont célébré, les 21, 22 et 23 janvier l'entrée en vigueur du TIAN.



Jacques TRICHET

Loi "confortant les principes de la République" *Instrumentalisation des valeurs de la République*

À Saint-Nazaire, dans le cadre des journées nationales d'action, les unions Locales CGT, FO, FSU, Solidaires et les associations LDH, Libre Pensée, Mouvement de la Paix, MRAP, ATTAC, et les Gilets Jaunes ont appelé tous les citoyen-ne-s à manifester pour la défense des droits et libertés tant que les textes liberticides (schéma du maintien de l'ordre, loi "sécurité globale", loi "confortant les principes républicains"...) ne seront pas abandonnés.

La loi confortant les principes de la République est une loi fourre-tout allant des services publics, de l'école, des certificats de virginité, du contrôle des associations, de l'encadrement des cultes, du contrôle des subventions et des dons, des mesures sur les successions et la polygamie jusqu'aux contrôles des collectivités locales.

Certains de ses articles sont redondants avec des textes déjà existants dans le code pénal. Sous couvert d'empêcher l'islamisme radical et le terrorisme, cette loi est sécuritaire et répressive. Elle ouvre la voie à un contrôle de l'ensemble des associations. Celles-ci, pour recevoir des subventions, devront signer un "contrat d'engagement républicain" consistant à s'engager à "respecter les principes et valeurs de la République". Une différence est ainsi créée entre associations, ce qui est contraire à la loi 1901 Waldeck-Rousseau.

Les termes sont tous suffisamment vagues pour rendre possibles des interprétations très diverses. Par exemple, la "sauvegarde à l'ordre public" pourrait être utilisée contre une association constituée pour dénoncer les violences policières.

Et si une commune subventionne cette association, le Préfet pourra décider de revenir sur la décision communale. La loi donne pouvoir au représentant de l'État de suspendre une décision de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux. Le Préfet devient juge-arbitre du "contractualisme républicain". Il aura également le pouvoir de juger du caractère cultuel des associations. L'État jugeant de ce qui est cultuel ou pas est en contradiction avec les principes de la laïcité et de la loi 1905, avec la liberté de conscience des citoyennes et citoyens garantie par la République.



Augustin GROSDOY

Jacques Trichet



L'incohérence et l'irresponsabilité des politiques migratoires européennes n'est plus à démontrer.

Pendant cinq mois, l'Ocean Viking a été empêché de poursuivre ses opérations de recherche et de sauvetage en mer, retenu dans un port sicilien en pleine recrudescence des tentatives de traversée en Méditerranée centrale. Il a pu reprendre la mer après de coûteux travaux et l'accord des autorités italiennes. Il a quitté Marseille le 29 décembre. Pour son équipage "il a été plus que douloureux [...] d'être empêchés de sauver des vies parce que les navires humanitaires n'étaient sou-

dainement plus considérés comme suffisamment sûrs par les autorités italiennes. Les États européens ne nous ont pas remplacés pour secourir les personnes en détresse."

Les hot-spots grecs, créés à l'origine pour une identification rapide des exilés, ont été saturés : prévus pour 6000 personnes, ils en ont abrité jusqu'à 38 000. En Italie, celui de Lampedusa prévu pour 96 personnes en a abrité 300.

Fin décembre, en Bosnie, à Lipa, un camp qui hébergeait 1300 migrants a été incendié, probablement par ses occupants en détresse pour protester contre les conditions inhumaines auxquelles ils étaient condamnés pour l'hiver. 2000 autres errent dans la région. Malgré les appels des migrants, les exhortations de l'OIM et de l'UE, les autorités locales ont laissé la situation se dégrader sans y apporter de solution (pas d'électricité, pas d'eau courante...).

Et quoi de plus sidérant que les faits rapportés par Ouest-France (12 janvier) : "Covid ou pas, Londres expulse les migrants". En effet le ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni s'apprêtait à expulser une soixantaine de migrants détenus en centres de rétention. Il a, pour cela, affrété deux charters vers la Roumanie et la Pologne, les 13 et 14 janvier alors que depuis des mois, l'ONU exhorte les États à cesser les expulsions.

Contre les migrants, le cycle de violences continue

Les conditions de survie sur le littoral français de la mer du Nord sont de plus en plus difficiles, avec des évacuations massives et une forte pression policière.

En 2020, plus de 9 500 migrants ont tenté de traverser le Pas-de-Calais pour rejoindre le Royaume-Uni, selon la préfecture maritime (4 fois plus qu'en 2019). Le 18 janvier encore, 30 migrants dont 7 enfants ont été secourus au large de Gravelines.

Le 29 décembre dès 8h45, sous la pluie et le froid, les migrant-e-ont été expulsés du camp de Grande-Synthe : tentes lacérées, couvertures jetées dans la boue... Cette chasse inhumaine aux migrants instaure un état de non-droit. Ces actes de violence gratuite doivent cesser. Des logements dignes doivent être disponibles pour tous ceux qui sont aujourd'hui à la rue, migrants ou pas, sans papiers ou avec papiers.

Une véritable politique d'accueil passe par l'abolition de l'accord du Touquet et du récent accord avec le Royaume-Uni qui bloquent les migrants à Calais. Les tentatives de traversée continueront tant que la politique européenne du droit d'asile et d'accueil restera aussi répressive.

Brèves

MNA-AEM

À Rennes, le 12 janvier, une centaine de manifestants réunis devant la préfecture s'inquiètent de l'utilisation du fichier d'appui à l'évaluation de la minorité (AEM), un fichier biométrique qui répertorie les mineurs étrangers non accompagnés (MNA).

Naturalisations, régularisations ?

"En première ligne" durant la première phase de la pandémie de Covid-19, presque 700 travailleurs étrangers vont être naturalisés. Et les sans-papiers : régularisation ?

Observatoire de la laïcité

L'Observatoire de la laïcité a remis son 7^{ème} rapport annuel à M. le Président de la République et à M. le Premier Ministre. Il établit un état de lieux précis de la situation de la laïcité en France. Il souligne que "au-delà de la seule laïcité, ce sont d'abord les exigences minimales de la vie en société (égalité entre les femmes et les hommes, dignité humaine, égal accès aux biens et services, etc.) qui continuent d'être remises en cause par certains groupes et dans des zones d'habitation qui connaissent une forte ségrégation". "Les confusions autour du principe de laïcité conduisent parfois à son rejet ou à son instrumentalisation."

Haïti

On parle peu d'Haïti et de sa tragédie. Le président Jovenel Moïse s'accroche au pouvoir ; les manifestations pacifiques sont sévèrement réprimées ; des opposants politiques sont persécutés ou assassinés. La pauvreté augmente tandis que le pouvoir, corrompu, s'enrichit. L'Occident regarde ailleurs, ignorant le combat du peuple haïtien pour plus de justice sociale, de liberté et d'égalité.



Expulsions d'hébergements

À Saint-Nazaire, pendant l'actuelle trêve hivernale, en période d'état d'urgence lié au Covid-19 et par des températures négatives, des précaires ont subi des expulsions répétées.

L'État a la responsabilité première de l'hébergement d'urgence en lien avec les collectivités locales. Il est de notoriété publique que le 115 ne répond pas à tous les besoins. Il ne suffit pas de renvoyer "nos pauvres" aux associations alors que le parc de logements les exclut !



Manif contre les expulsions, 30 septembre 2020 © Photo - Echo de la Presqu'île

Hypocrisies

Le Président de la République a déclaré en s'adressant aux jeunes "issus de l'immigration" : "La République vous reconnaît et vous êtes une chance pour elle". Reste à savoir si cette "chance" existe pour tous ceux qui se trouvent relégués dans des quartiers oubliés des politiques publiques.

Le Président de la République regrette que "quand on a une couleur de peau qui n'est pas blanche, on est beaucoup plus contrôlé". Puis il se contente de promettre le lancement d'une plateforme de signalement ! Ce qu'il faut c'est l'instauration d'un récépissé de contrôle d'identité, seul à même de faire cesser ces "contrôles au faciès".

Canaries

En 2020, près de 20 000 migrants sont arrivés dans l'archipel espagnol des Canaries. 7 000 y sont bloqués.

Cette route maritime, à haut risque, était très empruntée au début des années 2000 : 2 jours à partir du Maroc, 8 à 10 à partir du Sénégal... Elle est réactivée par la pandémie de Covid-19.



Grande Canarie le 23 novembre 2020. © REUTERS / Borja SUA-

Néocolonialisme

La Côte d'Ivoire fournit plus de 40 % du cacao mondial. Près de 20 % de la population y a un emploi lié au cacao. Sur les 100 milliards de dollars du marché mondial du cacao, les producteurs en reçoivent 6 %, les distributeurs 40 %, les groupes chocolatiers 35 %. Cherchez l'erreur !!

Capitole

"Faites attention, quand une démocratie est malade, le fascisme vient à son chevet mais ce n'est pas pour prendre de ses nouvelles." (Albert Camus)

34 associations saisissent la Défenseure des droits

Constatant que la situation des sans-abris exilés ne cesse de se dégrader, que les campements se multiplient en Île-de-France, 34 associations et collectifs ont adressé une saisine à Madame la Défenseure des droits.

En cinq ans, uniquement à Paris, Aubervilliers et Saint-Denis, plus de 60 000 personnes ont été prises en charge. Certaines ont été re-mises à l'abri à plusieurs reprises après avoir été re-mises à la rue sous la pression policière visant à les invisibiliser...

Évacuations

Selon un rapport d'enquête sur les évacuations de campements informels en région parisienne publié par le Secours catholique, Utopia56 et Action contre la Faim, 25 % des personnes sont restées sans solution le jour même, 45 % mises à l'abri pendant 1 mois (10 % pendant 3 mois), 65 % ont vécu plusieurs évacuations.

Un apprenti boulanger guinéen de Besançon a été régularisé

Laye Fodé Traoré, jeune Guinéen, faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) à sa majorité comme tant de mineurs étrangers devenant majeurs.

Son maître d'apprentissage, révolté par cette situation, a fait une grève de la faim d'une dizaine de jours. Une pétition par internet a recueilli plus de 220 000 signatures. Laye a été régularisé.

"Maintenant, on va aussi se battre pour les autres qui sont dans le même cas ailleurs en France" a déclaré le maître d'apprentissage.

Frontex festoie et les migrants se noient

Jusqu'en 2019, Frontex a organisé pour ses agents des réunions conviviales. Coût de la fiesta de 2015 pour 800 agents : 360 000€ dont 94 000€ rien que pour le dîner. Si des exercices de "détecteurs de passeurs" étaient au programme, aucune formation sur les Droits Humains... Dommage car cela aurait évité à l'Office européen de Lutte AntiFraude (OLAF) d'ouvrir une enquête sur le refoulement illégal de migrants par des agents de Frontex...



Photo © REUTERS

Algérie: rapport de B. Stora

Benjamin Stora a remis le 20 janvier son "rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation, et la guerre d'Algérie" au président de la République. Ses analyses de la situation, ses conclusions et ses recommandations sont denses et d'une grande qualité. Il faut espérer qu'il contribue à la réconciliation et à l'amitié entre les peuples algérien et français.

Le collectif d'Éducation contre le Racisme de la région nazairienne a le plaisir de vous annoncer la naissance du « jeu de l'oie, jeu de loi ». Les heureux parents sont une petite équipe constituée d'une animatrice d'Escalado (association culturelle et de loisirs des jeunes de Saint-Nazaire), d'une bibliothécaire de l'Espace culturel d'Herbignac et de 2 militantes du MRAP.

L'inauguration du jeu aura lieu dans des classes des collèges d'Herbignac dans le cadre des Semaines d'éducation contre les discriminations. Il pourra être mis à la disposition d'autres structures intéressées.

D'autre part, Élisabeth, adhérente du MRAP et Gemma, toutes deux du théâtre Athénor, sont intervenues dans 6 classes d'école primaire de Saint-Nazaire pour lancer les lectures théâtrales des Semaines de 2021, en vue de rencontres inter-classes, en mars, au théâtre.



Catherine LE MAUFF

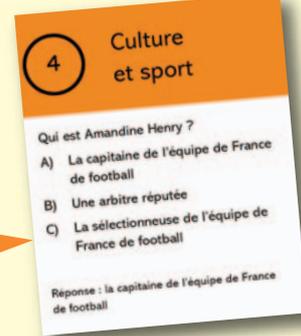
Le plateau de jeu



Exemple de carte



Exemple de question



Pour adhérer au MRAP, vous pouvez vous adresser :

- * à un adhérent du MRAP,
- * à l'un des comités locaux ci-contre,
- * ou retourner le bulletin au siège national du MRAP

Maquette journal



Jean-Charles RICQUIER

Relecture



Myriam AUGER

Imprimé à Nantes par :



Vos contacts MRAP

NANTES

Maison des associations, 11 Rue du Prinquiau,
44100 Nantes
tél./fax/répondeur : 07 49 80 52 58

Permanences : à la Manufacture des Tabacs,
10 bis Boulevard Stalingrad, 44000 Nantes.
le lundi de 17h30 à 20h30
courriel : mrappnantes@hotmail.com

St-NAZAIRE

Point de rencontre tous les 2^e lundis du mois à 20h
Maison des associations (Agora), 2 bis rue A. de Mun,
44600 St-Nazaire

tél./fax/répondeur : 02 40 53 32 35
courriel : mrap-saint-nazaire@orange.fr
site web : <http://mrapp-saintnazaire.org>
<https://www.facebook.com/mrap.saintnazaire>

site web national : <http://www.mrap.fr>



Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
43, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. : 01.53.38.99.99 - Fax : 01.40.40.90.98
www.mrap.fr - accueil@mrapp.fr

Bulletin d'adhésion 2021

Nom : Comité de :
Prénom :
Adresse :
Date de naissance :/...../.....
Profession :
Domicile : Portable :
Courriel :@.....

J'adhère au MRAP

Déterminez le montant de votre cotisation annuelle en fonction de vos ressources.

Revenus Mensuels

- < 700 €
- entre 700 et 1200 €
- entre 1200 et 1700 €
- entre 1700 et 2200 €
- entre 2200 et 3000 €
- entre 3000 et 3500 €

Adhésion simple

- 20 €
- 40 €
- 60 €
- 80 €
- 108 €
- 128 €

Adhésion de soutien : €

Prélèvement

Si vous optez pour le prélèvement automatique, veuillez compléter l'autorisation de prélèvement SEPA ci-jointe, accompagnée de votre IBAN et les retourner à : MRAP
43 boulevard de Magenta - 7510 Paris

Déduction fiscale

Vous recevrez un reçu pour déduction fiscale. Vous pourrez déduire de vos impôts 66 % de votre cotisation et/ou de votre don.

Je m'abonne à Différences la revue du MRAP
 24 €

J'adhère pour la première fois
 Je renouvelle mon adhésion

Vie du mouvement

Si vous souhaitez recevoir les informations par mail et être inscrit.e sur une ou plusieurs de nos listes thématiques suivantes :

- Racisme, discrimination, xénophobie
- International
- Education
- Migrations
- Extrême droite
- Roms, Tsiganes et Gens du voyage

Rendez-vous sur le site du MRAP : www.mrap.fr

Date : Signature :

Conditions d'utilisation de vos données personnelles : Vous acceptez que le MRAP enregistre et utilise vos données pour communiquer avec vous et vous adresser. Le MRAP s'engage, pour protéger la confidentialité de vos données, à ne pas divulguer, transmettre ou partager vos données avec d'autres organismes ou entreprises. Les traitements de vos données sont régis conformément à la loi n° 2018-100 du 29 juin 2018. Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet : www.mrap.fr